

Devoir surveillé – Méthode de l'analyse de document(s) en histoire-géographie

Présenter un document, répondre à la consigne, confronter texte, image, carte ou statistique à ses connaissances (histoire-géographie au lycée)

Durée : 120 min – Sans document – Sur 20 points · 2^{nde}

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Présenter un document écrit

(4 pts)

Document : « La souveraineté est la puissance absolue et perpétuelle d'une République. » Jean Bodin, Les Six Livres de la République, livre I, chapitre 8, 1576. (Au XVI^e siècle, « République » désigne l'État, quel que soit son régime.) Répondez aux questions suivantes (4 × 1 point).

- Quelle est la nature de ce document ?
- Qui est l'auteur et quand écrit-il ? Précisez sa fonction.
- Dans quel contexte le texte est-il publié ?
- Rédigez en trois ou quatre phrases la présentation du document, en vue d'une consigne portant sur l'affirmation de l'État royal en France.

Exercice 2 – Lire et décomposer une consigne

(4 pts)

Consigne : « En analysant le texte de Jean Bodin (exercice 1), montrez comment il définit la souveraineté, puis expliquez en quoi cette définition prépare l'affirmation de l'État royal en France aux XVI^e et XVII^e siècles. » Répondez aux questions suivantes (4 × 1 point).

- Relevez les verbes de la consigne et dites ce que chacun attend.
- Quelles notions faut-il définir ? Donnez-en une définition.
- Quelles sont les bornes chronologiques et spatiales du sujet ?
- Proposez un plan en deux axes, avec un titre rédigé pour chacun.

Exercice 3 – Exploiter un document chiffré

(4 pts)

Document : part de la population mondiale vivant en ville : 30 % en 1950 ; 55 % en 2018 ; 68 % en 2050 (projection). D'après Nations unies, World Urbanization Prospects : The 2018 Revision, 2018. On arrondira les calculs à l'unité. Répondez aux questions suivantes (4 × 1 point).

- Présentez le document en précisant son unité et le statut du chiffre de 2050.
- Décrivez l'évolution entre 1950 et 2018 en utilisant un calcul.
- Expliquez cette évolution à l'aide de vos connaissances.
- Indiquez deux raisons d'être prudent dans la lecture de ces chiffres.

Exercice 4 – Lire une carte comme un document d'époque

(4 pts)

Document : Martin Waldseemüller et Matthias Ringmann, *Universalis Cosmographia* (carte du monde), Saint-Dié (Lorraine), 1507. Carte murale imprimée en douze feuilles gravées sur bois. Elle représente l'ancien monde et, à l'ouest de l'Atlantique, une longue terre séparée de l'Asie par un océan ; sur la partie méridionale de cette terre figure pour la première fois le nom « America ». En haut de la carte sont représentés le géographe antique Ptolémée et le navigateur florentin Amerigo Vespucci. Le seul exemplaire connu a été acquis par la Bibliothèque du Congrès, à Washington, en 2003. Répondez aux questions suivantes (4 × 1 point).

- a) Présentez le document.
- b) Relevez deux éléments qui montrent un nouveau rapport au monde.
- c) Expliquez, à l'aide de vos connaissances, pourquoi le nouveau continent porte le nom de Vespucci et non celui de Colomb.
- d) Portez un regard critique : que révèle l'océan représenté à l'ouest de l'Amérique ?

Exercice 5 – Rédiger l'introduction, un paragraphe et la conclusion

(4 pts)

Vous traitez la consigne de l'exercice 2 sur le texte de Jean Bodin (exercice 1). Rédigez les éléments suivants (4 × 1 point).

- a) Une accroche suivie de la présentation du document.
- b) La problématique et l'annonce du plan.
- c) Un paragraphe argumenté (Affirmation, Explication, Illustration) correspondant au premier axe.
- d) Une conclusion qui répond à la consigne et mesure la portée du texte.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).